

# PROJET ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN

## MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU

**Bureau des audiences publiques  
en environnement du Québec**

**Par André Tremblay,  
Maire de Saint-Cyprien-de-Napierville**



**Le 30 mars 2011**

## **Table des matières**

<b>1. PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. POURQUOI SAINT-CYPRIEN S'INTÉRESSE-T-ELLE À CE PROJET? .....</b>	<b>3</b>
<b>3. EN QUOI CE PROJET INFLUENCE-T-IL L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ DE VIE?.....</b>	<b>5</b>
<b>4. CE PROJET EST-IL ACCEPTABLE DANS LE MILIEU? POURQUOI? .....</b>	<b>14</b>
<b>5. L'OPTION PROPOSÉE EST-ELLE LA SOLUTION QUI AURAIT LE MOINS D'IMPACTS NÉGATIFS SUR LE MILIEU? POURQUOI?.....</b>	<b>15</b>
<b>6. Y A-T-IL DES ÉLÉMENTS DE CE PROJET QUI DEVRAIENT ÊTRE MODIFIÉS? LESQUELS? COMMENT? .....</b>	<b>15</b>
<b>7. CE PROJET DEVRAIT-IL ÊTRE AUTORISÉ? POURQUOI?.....</b>	<b>16</b>

## **1. PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

La municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville se situe dans le sud-ouest de la Montérégie, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Montréal et à une vingtaine de kilomètres au nord de la frontière américaine avec l'état de New-York.

Contiguë à la Ville de St-Jean-sur-Richelieu et enclavant complètement la municipalité de Napierville, environ 1 800 personnes y vivent dans un environnement où l'agriculture occupe une place prépondérante.

L'agrotourisme y est aussi développé avec la présence de deux vignobles et d'un centre équestre réputé où se tiennent chaque été des compétitions équines d'envergure nationale.

Un club de golf de 18 trous est également situé sur notre territoire pour le plus grand plaisir des amateurs de ce sport.

Porte d'entrée du Circuit du paysan qui est un véritable rallye pour tous les épcuriens, un marché public y a également récemment été fondé pour servir de lieu d'échange entre les producteurs des environs qui sont passionnés par leurs produits et les consommateurs de la région soucieux de la qualité des aliments qu'ils consomment.

Offrant un paysage bucolique prisée pour la tranquillité de son voisinage, la campagne Cypriote s'étend sur plusieurs kilomètres de routes champêtres, dont certaines sont des plus prisées autant par les cyclistes du Québec que par ceux en provenance des États-Unis.

À certains moments de l'année, des évènements spéciaux y sont organisés. Mai marque le début de la saison de jardinage et le marché s'installe pour que l'on y retrouve les plantes et les massifs fleuris qui nous font envie de même que des corbeilles suspendues et des bulbes. Vient ensuite les fruits et légumes frais qui vous arrivent directement des fermes des environs.

D'autres activités spéciales y sont également prévues chaque année tels le Marché de Noël et la Fiesta tropicale qui permet de reconnaître et promouvoir l'excellent apport des travailleurs mexicains et guatémaltèques à notre agriculture.

## **2. POURQUOI SAINT-CYPRIEN S'INTÉRESSE-T-ELLE À CE PROJET?**

Saint-Cyprien-de-Napierville est concernée par le projet éolien prévu à Saint-Valentin pour les raisons suivantes :

- 1.** Ce projet nécessitera l'aménagement d'une ligne à haute tension de 120 kV pour relier le parc éolien de Saint-Valentin au centre de distribution d'Hydro-Québec situé à Napierville et ce, sur une longueur approximative de 7 kilomètres, en impliquant la construction d'environ 21 pylônes d'une trentaine de mètres de hauteur chacun sur les meilleures terres agricoles

du Québec, en les morcelant de surcroît au moyen de servitudes réelles et perpétuelles en faveur d'Hydro-Québec.

2. La plus grande partie de cette ligne de transport d'électricité sera construite à proximité des deux vignobles de Saint-Cyprien-de-Napierville, nuisant ainsi au caractère champêtre et à la mise en valeur de ces deux fiers ambassadeurs du Circuit du Paysan.
3. Les citoyens, agriculteurs et propriétaires terriens de Saint-Cyprien-de-Napierville n'ont jamais été informés de l'installation d'une ligne à haute tension sur le territoire de leur municipalité par le promoteur du projet de parc éolien de Saint-Valentin.
4. Une pétition comportant 70 signatures d'agriculteurs et de propriétaires terriens en provenance de Saint-Cyprien a été déposée au Conseil municipal en vue de demander aux élus(es) municipaux de s'opposer audit projet de ligne à haute tension de 120 kV prévu sur le territoire de la municipalité.
5. Une pétition comportant 30 signatures d'agriculteurs et de propriétaires terriens en provenance des municipalités environnantes de Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Valentin, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Hemmingford et Lacolle a également été déposée au Conseil en guise d'appui aux 70 signataires de la pétition précédemment citée.
6. L'objectif principal des signataires de ces pétitions est :
  - de forcer les promoteurs de projets éoliens à respecter l'intégrité des terres agricoles de Saint-Cyprien en utilisant le tracé du réseau d'infrastructures électriques déjà existant pour transporter l'électricité générée par tout nouveau parc éolien ;
  - d'empêcher le morcellement des terres agricoles de Saint-Cyprien au moyen de servitudes réelles et perpétuelles en faveur d'Hydro-Québec.
7. Pour la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, l'implantation d'éoliennes à Saint-Valentin ouvre les portes à de futurs projets d'expansion de parc éolien sur son territoire et dans les environs étant donné que les installations requises pour transporter sur le réseau l'énergie générée par ce projet seront désormais en place pour recevoir de nouveaux projets, tout aussi proches des grands centres, capables de les rentabiliser.
8. L'entente de principe contractée entre la municipalité de Saint-Valentin et le promoteur a été hâtivement conclue sans que les populations environnantes n'aient été consultées à cet effet.
9. Selon Hydro-Québec et la politique de développement durable du Gouvernement, les projets éoliens doivent recevoir l'acceptabilité sociale pour être retenus. Or, le présent projet divise la population et crée des tensions au sein des conseils municipaux environnants.
10. Le promoteur TransAlta prévoit construire une section de chemin d'accès aux éoliennes, d'une longueur approximative de 1 kilomètre en zone agricole, sur le territoire de Saint-

Cyprien-de-Napierville, sans que la municipalité de Saint-Cyprien n'ait été consultée à cet effet, ce qui morcellera encore davantage la zone agricole au moyen de servitudes.

11. Parmi les répercussions prévues par le promoteur, des effets notables sur les populations de chauve-souris, les écosystèmes terrestres, le climat sonore, le paysage et la santé sont anticipés selon l'étude d'impact préparée par ce dernier.
12. La circulation de véhicules lourds occasionnée par l'implantation de ces 25 éoliennes à Saint-Valentin provoquera une usure drastique et prématurée du réseau routier emprunté dans les municipalités environnantes lors de la construction dudit projet et ce, sans aucune compensation ou indemnité pour les administrations locales avoisinant ledit projet qui devront toutes assumer la réfection des chemins, routes et rues empruntés durant cette période.
13. Ce projet va à l'encontre de la vision du développement économique que Saint-Cyprien-de-Napierville souhaite pour son territoire où la famille, la culture maraîchère, l'agro-tourisme et l'industrie de la valorisation des produits du terroir sont valorisés.
14. En plus de ravager notre environnement, nos paysages et nos terres agricoles, ce projet de parc éoliens coûtera trop cher en exemptions fiscales, en subventions et en tarifs (prix d'achat de l'électricité éolienne qui dépasse maintenant les 13¢ le kWh, alors que le prix moyen de l'électricité en Amérique du Nord n'est que de 5,5¢ le kWh) durant les 20 ans suivant sa mise en service dans le contexte où Hydro-Québec a déjà d'immenses surplus d'électricité qu'elle ne peut vendre.
15. L'implantation de ce parc éolien provoquera une dépréciation de la valeur des immeubles situés dans sa région limitrophes ce qui entraînera une contraction de l'assiette fiscale des municipalités concernées qui seront contraintes à augmenter fortement le taux des impôts fonciers pour maintenir les services à leur population.
16. Si la centrale de Saint-Valentin voit le jour, ses 25 éoliennes industrielles d'une hauteur de 450 pieds, soit l'équivalent de 25 édifices de 40 étages, se dresseront devant les pilotes des montgolfières prenant part à l'Internationale des Montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu à chaque fois que le vent prendra la direction sud ou sud-ouest ce qui constituera un obstacle majeur au bon déroulement de cet événement d'envergure au sein de notre région.

### **3. EN QUOI CE PROJET INFLUENCE-T-IL L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ DE VIE?**

Les impacts de ce projet sur l'environnement et la qualité de vie sont assez nombreux :

#### **1. Détérioration du climat social et division au sein des communautés**

Depuis l'annonce de ce projet de parc éolien, de vives préoccupations créant des tensions sont soulevées au sein des communautés de la région.

La plupart des gens sont en total désaccord avec ce projet et jusqu'ici, ni le promoteur, ni la municipalité de Saint-Valentin, ni Hydro-Québec, ni le Gouvernement n'ont réussi à convaincre les municipalités environnantes et leurs populations sur la nécessité de ce projet et les bénéfices qui sont supposé en découler.

Ne tenant pas compte de l'intérêt général, ce projet va à l'encontre des usages agricoles existants et de la vision du développement que nous souhaitons pour notre région.

## **2. Effritement de la confiance envers le Gouvernement et sentiment d'injustice généralisé**

L'électricité éolienne est une énergie intermittente qui ne fonctionne à plein régime que pendant un quart du temps et ce, sans capacité de stockage.

Pourtant, le Gouvernement a tout de même décrété :

- que le Québec se lancerait dans l'exploitation de cette énergie d'appoint développée et implantée par l'industrie privée;
- qu'Hydro-Québec (qui est une société d'état qui possède une cote de crédit élevée), assurerait une grande sécurité aux capitaux investis par les promoteurs en achetant toute l'électricité produite, à un prix d'achat supérieur au prix du marché, garanti pendant 15 ans par l'État et ce, pendant que ces mêmes actifs ne seront pas imposables pour les municipalités.

Certains s'interrogent donc sur la mise en place de ce système ainsi que sur les affairistes qui en profitent.

Visiblement, les promoteurs jouissent de moyens considérables pour influencer la prise de décision car le surcoût de leur énergie qui ne représentera, au mieux, que 5 % de notre consommation électrique, entrainera une augmentation de plus de 20 % de la facture d'électricité...

Non seulement les prix offerts pour l'achat de ces futures productions sont plus élevés que les prix auxquels Hydro-Québec pourra elle-même revendre cette électricité mais cette situation se traduira nécessairement par de lourdes pertes financières qui devront être assumées par tous les consommateurs et contribuables québécois.

## **3. Retombées économiques dérisoires**

Au niveau local, les retombées économiques en terme d'emplois ne seront visibles que lors de la réalisation des travaux de chantier qui est d'assez courte durée, quand plusieurs corps de métier seront interpellés et lorsque les entreprises locales profiteront du nouveau flux de travailleurs.

De plus, ENERCON étant une compagnie allemande, la haute technologie, les génératrices et tout l'appareillage électronique proviendra essentiellement d'Allemagne. Seules les tours et les pales seront fabriquées au Québec.

Aucune compensation n'est prévue pour les résidents riverains qui verront leur qualité de vie ou leurs activités affectées par ce projet et puisque les municipalités ne peuvent taxer les installations éoliennes selon le taux d'imposition en vigueur (à l'instar des autres immeubles situés sur leur territoire), c'est plusieurs millions de dollars d'impôts fonciers qui échapperont aux administrations locales où de tels projets seront implantés

Les contrats conclus entre le promoteur et les propriétaires fonciers auraient avantage à être négociés par des regroupements ayant eu recours à des avis légaux pour leur permettre de formuler des exigences permettant l'établissement de traitements plus équitables en raison du rapport de force des plus inégal vis-à-vis des propriétaires terriens.

#### **4. Inquiétudes reliées au patrimoine agricole de la région**

Seulement 2 % du territoire du Québec est cultivable. Il est donc essentiel de conserver et de protéger les meilleures terres agricoles afin qu'elles puissent continuer à nourrir les Québécois d'autant plus qu'il semble qu'un effet d'assèchement peut affecter les terres balayées par les éoliennes industrielles.

L'implantation de structures éoliennes en zone agricole requiert également la construction de chemins d'accès, la localisation de postes de transformations d'énergie et le passage de lignes de transmission qui engendrent une perte directe de superficies cultivables.

De plus, la compaction des sols, la modification du drainage et les changements à apporter aux méthodes de culture peuvent entraîner plusieurs inconvénients aux entreprises agricoles existantes.

Vu la valeur attribuée à l'agriculture, il convient minimalement d'assurer la protection des sols qui permettent d'obtenir les meilleurs rendements.

Selon l'inventaire des terres du Canada, les terres ciblées par ce projet sont des terres classifiées à très haut rendement et c'est pourquoi l'implantation de structures éoliennes, de chemins d'accès, de postes de transformations d'énergie et de lignes de transmission devraient y être spécifiquement interdite par décret gouvernemental.

Par ailleurs, l'établissement d'une éolienne de 1.5 mégawatts nécessite l'installation d'une fondation de béton renforcé de 275 mètres cubes. Il est important de garder à l'esprit dans une perspective à long terme que des résidus de fondations peuvent remonter au-dessus du sol suite aux mouvements générés par le gel et le dégel. Or, le Gouvernement n'oblige même pas le retrait complet des fondations lors du démantèlement.

Au niveau de l'agro-tourisme, on ne peut présumer que la prolifération de parcs éoliens au Québec constituera un attrait touristique durant bien longtemps. Pourtant, l'offre touristique de notre région est en majeure partie fondée sur la caractère rural et champêtre promu par notre Circuit du Paysan et sa mise en valeur s'appuie sur la préservation de nos paysages ruraux remplis de quiétude et de sérénité.

Par ailleurs, il est également possible que l'implantation de parcs éoliens occasionne des contraintes pour la construction, notamment, de nouveaux vignobles en raison des distances séparatrices définies pouvant ainsi limiter les riverains dans le développement de leur terrain.

#### **5. Inquiétudes reliées aux effets sur l'évaluation foncière**

La majorité des intervenants s'entendent pour affirmer que la proximité d'un aérogénérateur ne constitue pas une valeur ajoutée à une propriété.

Si la valeur des propriétés baisse, cela aura un impact direct sur l'assiette fiscale des municipalités environnantes qui tirent leur principale source de revenu de l'impôt foncier.

Le 4 février 2010, le Tribunal de Grande Instance de Montpellier a condamné la société La Compagnie du Vent (groupe GDF Suez), exploitant le parc de Névian (Aude), à démonter quatre éoliennes en raison d'un « trouble anormal de voisinage par la dégradation du paysage, par les nuisances auditives et la dépréciation foncière qui en résultent ». Les études montrent que l'éolien a aussi une influence sur les cours de l'immobilier aux États-Unis.

Selon l'étude effectuée par Appraisal Group One effectuée au Wisconsin, une perte de valeur variant de 24 à 43 % est associée aux éoliennes industrielles.

Selon une étude réalisée en Ontario par monsieur Chris Luxemberger du Groupe Sutton, étude basée sur 600 maisons sur une période de 3 ans, les résidences à l'intérieur de la zone éolienne se sont vendues en moyenne 48 000 \$ de moins et elles ont été sur le marché deux fois plus longtemps. Aussi, 11 % d'entre elles n'ont pas trouvé preneur alors que hors des zones éoliennes, seulement 3 % ne se vendent pas.

Selon l'étude Gardner Appraisal Group du Texas, les terres agricoles perdent de 10 à 30 % de leur valeur.

De plus, la très grande majorité des évaluateurs consultés considèrent que la valeur des propriétés diminue quand un parc éolien est visible des résidences.

#### **6. Inquiétudes reliées au plan d'intervention d'urgence**

La construction et l'exploitation de parcs éoliens pourraient engendrer des dépenses liées aux services de protection incendie afin de les outiller adéquatement pour leur permettre d'intervenir lors d'un sinistre impliquant un ou des aérogénérateurs.

Par ailleurs, l'installation de ces infrastructures nécessitera la mise à jour du plan d'intervention d'urgence en raison des nouveaux risques d'incendies, de décharges électriques, de projection de glace ou de débris et des risques d'effondrement qui n'y sont pas encore évalués.



## **7. Inquiétudes reliées à la remise en état du réseau routier**

En raison de l'augmentation considérable de la circulation de véhicules lourds lors de ce chantier, les frais d'entretien pour le réseau routier vont augmenter.

Aucune compensation n'est prévue par les promoteurs pour la remise en état du réseau routier suite à la réalisation de leurs travaux.

## **8. Inquiétudes reliées au démantèlement des parcs éoliens**

Une éolienne est une machine relativement fragile qui est soumise à un énorme stress ce qui fait en sorte que ce type d'équipement vieillit très vite si on la compare aux barrages hydroélectriques qui ont une durée de vie qui peut facilement atteindre 100 ans.

La construction d'une éolienne ou sa démolition exige des grues très importantes dont les coûts de location peuvent atteindre des tarifs faramineux et c'est d'ailleurs pour cette raison que l'on préfère ériger de grands parcs afin d'amortir les frais de grutage.

Une éolienne relativement petite (1 MW) exigeait en 2006 des coûts d'environ 150 000 \$ pour pouvoir être transportée en convoi exceptionnel, puis être érigé sur son site. Son démantèlement, c'est-à-dire pour tout sortir du site et transporter les composants vers leur destination finale (centre de ferraille et centre de déchetage du fibre de verre), représentera au minimum la même somme indexée en dollars réels.

Pour une très grosse éolienne comme on en observe le développement (2 à 3 MW), il faudra prévoir le double.

Selon une étude réalisée par l'Université du Québec à Rimouski, pour un parc éolien de 50 MW, il faudrait prévoir un investissement minimal de 100 000 \$ par MW installé pour le démantèlement.

Il est donc absolument sûr qu'une telle somme devra être payée par quelqu'un pour procéder à l'élimination des vieilles machines, même si elles sont remplacées par de nouvelles.

Malheureusement, ni les investisseurs ni Hydro-Québec qui n'a aucune responsabilité dans l'implantation de ces projets privés ne sont intéressés à prévoir cette réalité et à y faire face dès le début.

Puisque personne n'entend prévoir réellement ces dépenses, il est évident que les agriculteurs ou propriétaires terriens vont être les premiers confrontés à cette réalité et il est clair que bien peu des enfants des agriculteurs d'aujourd'hui pourront assumer le demi million de dollars (non indexé) que pourraient devoir coûter l'enlèvement de 4 éoliennes abandonnées sur leur terre à la fin de leur durée de vie.

Les municipalités n'auront donc plus aucun autre recours que de faire le travail elles-mêmes, à moins d'accepter que la région offre au visiteur de passage le spectacle d'un champ d'éoliennes

rouillées, davantage proche d'un cimetière de vieilles machines que d'un agréable paysage champêtre.

À l'heure actuelle, le processus d'appel d'offres oblige à créer un fonds de réserve ou de fiducie à partir de la 10<sup>e</sup> année de la vie du parc et rien n'est précisé quant aux modalités des cotisations et à la gestion de celui-ci.

En ce qui a trait aux contrats de gré à gré, il semble que la clause de démantèlement soit évoquée sans trop de précision.

Il est aussi important de spécifier que certains contrats entre promoteurs et propriétaires fonciers prévoient que des éoliennes deviennent la propriété des propriétaires fonciers si elles ne sont pas enlevées après un certain délai suivant la résiliation du droit de propriété superficielle ce qui laisse planer certains doutes quant à la façon dont seront réalisées les phases de démantèlement.

Des montants devraient à tout le moins être garantis dès la première année d'exploitation du parc pour garantir un démantèlement adéquat de ces structures à la fin de leur durée de vie.

Il a été clairement démontré au Canada, à Kingcardine en Ontario, qu'une éolienne robuste et simple, très bien entretenue, peut fonctionner dans d'excellentes conditions durant plus de 15 ans.

Toutefois, comme la plupart des pièces ont été développées en Europe, la plupart des composantes n'ont pas été conçues pour fonctionner dans des températures inférieures à -15 degré Celsius et c'est pourquoi des « cold package » ont été mis au point pour répondre aux interrogations liées au marché Canadien, lesquels sont sans grande certitude quant au vieillissement accéléré lié à la fatigue des composantes dans des températures très froides.

Les frais d'entretien liés à notre climat et aux fortes bourrasques de neige, beaucoup plus puissantes que celles qu'on peut observer en Europe, sont par ailleurs plus élevés et rendraient le parc difficilement rentable à partir de la 15<sup>e</sup> année.

L'association Danoise des fabricants d'éoliennes reconnaît elle-même que les calculs de rentabilité doivent plutôt être faits sur 20 ans au lieu des 25 ans annoncés par la plupart des développeurs de projets éoliens.

#### **9. Inquiétudes relatives au volume de matières résiduelles générées**

Également, il faut évaluer les coûts reliés à la gestion des matières résiduelles non recyclables. Avons-nous la capacité de disposer des résidus de parcs éoliens? À quel coût? Qui assumera cette facture.

Un aérogénérateur d'une puissance de 1.5 MW est constitué d'une tour d'acier de 80 mètres pouvant peser plus de 80 tonnes, d'une nacelle de fibre de verre et de styromousse d'un poids estimé à 49 tonnes (sans le rotor), de pales constituées de fibre de verre et d'époxy totalisant

plus de 5 tonnes le tout assis sur une fondation de béton renforcé de 275 mètres carrés. S'ajoute à cette liste un volume important de fils électriques.

Présentement, peu d'engagements concrets sont pris afin de gérer les matières résiduelles découlant du remplacement de composantes ou lors de la phase de démantèlement du parc éolien.

#### **10. Inquiétudes relatives aux contaminants générés**

Le fonctionnement d'une turbine de 1.5 MW requiert 300 litres d'huile devant régulièrement être vidangées et qu'un poste élévateur construit pour une capacité de 200 MW contient environ 60 000 litres d'huile isolante.

De plus, l'entretien de la végétation bordant les emprises des éoliennes, des chemins d'accès et des lignes de transmission peuvent requérir l'emploi de phytocides. En plus d'affecter la qualité du sol, ces matières dangereuses peuvent en cas de déversements accidentels modifier la qualité de l'eau et bouleverser l'équilibre d'un écosystème en entier.

La combustion d'un aérogénérateur, de pales ou de certaines composantes peut également comporter certains risques.

#### **11. Inquiétudes reliées au bruit, aux infrasons et aux sons de basses fréquences générés**

Le bruit émis par les éoliennes varie selon le nombre d'éoliennes, leur puissance et leur disposition. Les particularités du site comme la topographie, la composition du sol et la présence de végétation ou de neige peuvent favoriser ou non la capacité du son à voyager de même que les conditions météorologiques comme la température de l'air, l'humidité, la vitesse et le sens du vent et le couvert nuageux influencent la propagation du son.

Par ailleurs, un son dont l'intensité est modulé comme celui des éoliennes peut être perçu par l'oreille humaine comme un son de basses fréquences.

#### **Observations cliniques observées sur les Humains**

Les impacts observés du bruit généré par les éoliennes sur la santé sont les suivants :

- détérioration, perte ou fatigue auditive;
- hypertension;
- acouphènes (bourdonnement d'oreilles);
- troubles du sommeil et du repos;
- fatigue;
- stress;
- déprime;
- irritabilité;
- angoisses;
- arythmies cardiaques;

- trémulations (agitation involontaire);
- céphalées;
- migraines;
- anxiété;
- vertiges;
- dépression.

## **12. Inquiétudes reliées à l'effet stroboscopique généré et aux ombres mouvantes produites par la rotation des pales**

Lorsque le ciel est dégagé et que le soleil est bas sur l'horizon, l'ombre des pales en mouvement peut devenir dérangeante pour certains individus.

Cet effet à contrejour a même été comparé à la stimulation lumineuse utilisée en médecine pour vérifier si un patient souffre d'épilepsie.

Par ailleurs, la nuisance due à la projection d'ombres mouvantes sur les bâtiments avoisinant les éoliennes demeure bien réelle en produisant une sorte de scintillement à l'intérieur des ouvertures desdits bâtiments, qui peut se projeter à plus de 2 kilomètres de sa source et atteindre une fréquence de 60 clignotements par minute.

### ***Observations cliniques observées sur les Humains***

Les impacts observés de l'effet stroboscopique et des ombres mouvantes produites par la rotation des pales des éoliennes sur la santé sont les suivants :

- Pertes d'équilibre ou nausées à la vue du mouvement (comme pour le mal des transports ou le mal de mer, ceci est dû au fait que l'oreille interne, les yeux et les récepteurs musculaires et articulaires qui sont les trois organes de perception de la position sont en désaccord : les yeux perçoivent un mouvement, alors que les oreilles et les muscles ne le perçoivent pas);
- troubles du sommeil et du repos;
- fatigue;
- anxiété;
- migraines;
- nausées;
- vertiges;
- palpitations;
- stress ;
- dépression;
- hypertension;
- irritabilité;
- nystagmus (oscillations involontaires oculaire);
- dyspnées (sensation pénible de la respiration);
- troubles circulatoires;
- troubles visuels;

- troubles épileptiques.

*\*Sensibles aux infrasons, les oiseaux migrateurs, les rapaces et les chauves-souris, sont complètement perturbés et hachés par les pales des éoliennes qu'ils ne voient pas.*

### **13. Inquiétudes reliées aux champs électromagnétiques générés**

L'implantation d'un parc éolien au milieu de la zone agricole nécessitera l'aménagement d'une ligne à haute tension pour transporter l'énergie générée par le projet éolien de St-Valentin au poste électrique de Napierville. Or, les lignes à haute tension créent des champs magnétiques qui sont des plus nocifs pour la santé selon plusieurs experts .

#### ***Observations cliniques observées sur les Humains et les Animaux***

Les impacts observés des champs magnétiques sur la santé sont les suivants :

- Il existe une association entre une exposition chronique aux champs magnétiques reliés aux lignes à haute tension et l'apparition de la leucémie chez l'enfant;
- Risque de mauvais fonctionnement des stimulateurs cardiaques;
- Apparition de tensions et de courants parasites dans différentes structures métalliques comme les mangeoires, les abreuvoirs, les barrières métalliques et les bâtisses pouvant entraîner une certaine morbidité chez les animaux de ferme (surtout les bovins) qui refuseraient notamment de boire et qui subiraient de l'insomnie, des céphalées, des saignements de nez , des mictions fréquentes, des dérèglements menstruel, des états anxieux, une baisse de productivité laitière, des comportements hostiles et agressifs et certains deviendraient même infertiles.

### **14. Inquiétudes relatives à la foudre et aux surtensions provoquées**

Puisque sur le réseau, l'offre et la demande doivent toujours être en équilibre et qu'il n'y a pas de stockage de l'électricité éolienne, quand le vent tombe, il y a moins de puissance (panne partielle) et quand le vent souffle fort, il y a des surtensions pouvant mener au survoltage de certains appareils électriques à cause de ces surtensions qui peuvent se retrouver sur le réseau.

Par ailleurs, des habitants de Lincoln Township, WI, situés près d'une centrale éolienne, ont remarqué une augmentation des cas de foudre dans leur région, après la mise en route des éoliennes en juin 1999. Deux ordinateurs protégés par des parasurtenseurs et un téléviseur, se trouvant dans des habitations différentes, ont été foudroyés simultanément un soir lorsque la foudre a frappé une éolienne proche.

#### **15. Inquiétudes relatives à l'influence des éoliennes sur le climat**

Par son principe de fonctionnement même, une éolienne absorbe l'énergie du vent et le rend turbulent, créant ainsi un effet de sillage jusqu'à dix diamètres de rotor derrière elle. Ceci n'a d'impact qu'en altitude, mais c'est une des raisons majeures pour lesquelles deux éoliennes doivent être suffisamment éloignées pour diminuer les pertes dues à ces turbulences.

La réduction de la turbulence du vent et l'évacuation de la chaleur hors de la zone environnante peuvent entraîner des changements de température.

D'après plusieurs études réalisées sur la base de modèles de simulation, les effets locaux des parcs d'éoliennes pourraient être non-négligeables car la température terrestre pourrait réduire localement de plus d'un degré Celsius dans les régions concernées.

### **4. CE PROJET EST-IL ACCEPTABLE DANS LE MILIEU? POURQUOI?**

Pour l'ensemble des raisons susmentionnées, ce projet est inacceptable dans notre milieu parce que ni la population locale de Saint-Valentin ni les populations environnantes et leurs conseils municipaux (Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Paul-de-L'Île-aux-Noix, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Lacolle, Saint-Bernard-de-Lacolle et Napierville) n'en veulent.

Non seulement, la municipalité de Saint-Valentin aurait pu faire un meilleur effort pour mieux présenter ce projet d'envergure et solliciter la concertation auprès de ses 472 habitants ainsi qu'auprès des municipalités limitrophes mais en plus, il est inadmissible que des élus de Saint-Valentin, en potentiel conflit d'intérêt dans ce projet, aient toujours continué de siéger et de participer impunément aux délibérations du conseil dans ce dossier.

Nous ne sommes pas à Montréal ici. Une centaine de lettres envoyées par courrier recommandé et de coups de fils auraient suffi pour s'assurer de la diffusion complète de l'information concernant le grand virage prévu dans cette localité.

Si les citoyens avaient été mieux informés sur le grand changement de cap anticipé dans leur municipalité et surtout, si l'information leur avait été transmise plus tôt, il est évident que les élus auraient vite fait d'être confrontés dans ce dossier.

Certains élus auraient même vite été forcés, face à cette pression populaire, d'exercer leur influence avec davantage de réserve en raison de leurs potentiels conflits d'intérêts les forçant à se retirer au lieu de prendre part, en toute aisance, aux négociations avec le promoteur et aux pourparlers du conseil concernant ce dossier.

Un Front commun des maires a été mis sur pied pour réagir face à ce projet, des pétitions comportant plusieurs centaines de signatures appuyèrent les conseils municipaux qui se mobilisèrent en ce sens et l'achalandage aux assemblées municipales mensuelles de même que la teneur des interventions qui y sont effectuées depuis plusieurs mois tendent toutes dans le même sens. Des éoliennes industrielles en zone habitée, personne n'en veut ici. Des éoliennes industrielles, des lignes à haute tension et des chemins d'accès morcelant les meilleures terres agricoles du Québec, on en veut pas non plus.

## **5. L'OPTION PROPOSÉE EST-ELLE LA SOLUTION QUI AURAIT LE MOINS D'IMPACTS NÉGATIFS SUR LE MILIEU? POURQUOI?**

Déjà, si l'option proposée impliquait que l'électricité produite soit acheminée par les réseaux déjà existants, sans que le recours à une ligne à haute tension soit de surcroît requise pour relier le futur parc éolien au poste de Napierville, nous pourrions dire que l'option proposée est la solution qui aura le moins d'impacts négatifs sur le milieu.

Pour l'instant, le droit de propriété des citoyens est bafoué : on installe des éoliennes industrielles sur des terrains à côté de chez eux et non seulement l'impact visuel est immense mais le bruit est aussi présent et en plus il y a les risques pour la santé déjà mentionnés plus haut.

Les citoyens des municipalités impliquées et limitrophes n'ont pas été impliqués dans l'étude d'impact du promoteur, pourtant il semble établi que l'acceptabilité sociale totalement absente dans ce projet est un élément important dans la réalisation de parc éolien.

Cette notion est d'ailleurs fondamentale pour le ministre Arcand qui a toujours dit que sans acceptabilité sociale, un projet ne pouvait se réaliser.

## **6. Y A-T-IL DES ÉLÉMENTS DE CE PROJET QUI DEVRAIENT ÊTRE MODIFIÉS? LESQUELS? COMMENT?**

Le principal élément de ce projet qui devrait être modifié est son emplacement : ce projet devrait être relocalisé en zone inhabitée, sur des terres moins fertiles.

Il faudrait transférer le contrat de production à une autre localité qui a manifesté son intérêt et où la population est favorable à l'implantation de tels projets.

Il faudrait également que le promoteur cotise le plus tôt possible, dans un fonds protégé en fiducie. Ainsi, au moment où le démantèlement sera nécessaire, l'entreprise pourra sans embûche effectuer les travaux à même le fonds accumulé.

Dans les contrats et engagements, on évoque l'intention de créer de tels fonds de réserve mais l'analyse juridique de ces contrats tels qu'ils sont rédigés actuellement est claire : ni les agriculteurs, ni les municipalités ou MRC, ni l'état québécois ou Hydro-Québec n'ont de garantie ni de pouvoir réel de contrainte pour la création d'un tel fonds.

Par ailleurs, Hydro-Québec n'exerce aucune contrainte significative sur les promoteurs. La société d'État se contente de racheter des kWh éoliens à des producteurs privés. Ce sont ces derniers qui doivent donc implanter et gérer le parc. Hydro-Québec, toutefois, introduit dans ces contrats d'énergie certaines exigences, notamment concernant le démantèlement du parc éolien à la fin de sa vie utile. On constate même avec étonnement que dans certains contrats, la clause de démantèlement est évoquée à partir de la 10<sup>e</sup> année de vie du parc mais rien n'est clair sur le taux de cotisation à ce fonds, sa vérification, sa gestion comme si Hydro-Québec repoussait le problème à plus tard au moment où la société d'État n'aura plus aucun pouvoir de contrainte et dans son état

actuel, la Loi ne permet aucun recours réel pour les municipalités aux prises avec un promoteur délinquant.

Dès l'émission du permis de construire les municipalités devraient imposer une exigence immédiate de constitution d'un fonds de réserve en fiducie afin de pouvoir démonter les éoliennes 15 ans plus tard, si nécessaire.

Si de telles mesures ne sont pas instaurées, il serait intolérable que les agriculteurs hébergeant ces éoliennes, soient incapables d'en assurer eux-mêmes le démantèlement et se voient à nouveau attribuer la perte de valeur de leurs terres et ainsi que celle des propriétés environnantes en raison de ces monuments devenus en ruine.

Par ailleurs, un problème environnemental majeur de disposition des résidus dans les sites d'enfouissements est à prévoir, pour les pales notamment, qui sont considérées comme du matériel dangereux et qui sont actuellement proscrites de ces sites.

Les municipalités pourraient donc se retrouver dans l'obligation d'assumer les frais de démantèlements dont les coûts considérables pourraient vite faire tourner le bilan de cette expérience éolienne en bilan financier des plus négatifs pour les collectivités et ce, sans oublier l'attrait touristique dans les régions qui risque d'être affecté par des paysages de plus en plus dégradés le cas échéant.

## **7. CE PROJET DEVRAIT-IL ÊTRE AUTORISÉ? POURQUOI?**

Les municipalités ont été victimes d'un chantage éhonté face aux firmes étrangères et à leurs intermédiaires locaux.

La Municipalité de Saint-Valentin a de surcroît consenti à devenir l'hôte de ce projet moyennant des compensations de misère.

Les entreprises ont signé des contrats avec Hydro-Québec, une société qui possède une cote de crédit élevée assurant ainsi une grande sécurité à leurs capitaux pendant que ces mêmes actifs ne sont même pas taxables pour les municipalités.

Les propriétaires terriens ont un rapport de force tout à fait inégal face aux promoteurs qui jouissent de moyens considérables pour influencer la prise de décision.

Tant qu'Hydro-Québec ou le gouvernement du Québec ne s'impliqueront pas directement dans l'éolien et ce, de manière économiquement rentable pour les contribuables québécois, l'émergence de projets éoliens devrait être mis sur la glace.

Dans la même optique, le projet de Saint-Valentin devrait également être refusé pour l'ensemble des raisons susmentionnées, qui invalident sa légitimité.

\*\*\*\*\*